RAPPORT DE GESTION 2018

Mutuelle AIR FRANCE

SOMMAIRE

1ère escale P4:
Les temps forts 2018

2ème escale P10:
Résultats nets 2018

3ème escale P19:
Horizon 2019

P24 :Composition du Conseil d'Administration

P23: Rapport distinct 2018

Chiffres clés 2018

Au 31/12/18

84 114

adhérents

86%

Taux de satisfaction global 2018

163 332

Personnes protégées

106,1M€

Cotisations

89,5%

Ratio prestations / cotisations

95 M€

Prestations

7,7%

Taux de frais généraux

2,9 M€

Résultat net

97,2 %

Ratio combiné

Les temps forts 2018

Gouvernance

- 29-05-2018 : Assemblée Générale avec le 1er renouvellement par tiers des administrateurs (tous les 2 ans), comme décidé en 2017, pour assurer une meilleure continuité de la gestion de la Mutuelle et s'aligner sur les pratiques du secteur mutualiste et notamment du groupe MACIF.
- Dans ce cadre, 8 administrateurs ont remis leur mandat en jeu, dont 1 ne souhaitant pas se représenter, M. Harry MARNE, après de nombreuses années passées au service de notre Mutuelle.

Ont été élus pour 6 ans à bulletin secret :

- Didier BARRE
- Vincent BOO
- Florence BRISSET
- Céline CASTET
- Virginie DAGUILLON
- Christian HERZOG
- Françoise MARTIN
- Olivier TRAN

A la suite de cette élection, les fonctions au Bureau ont été modifiées pour 3 élus :

- Vincent BOO = Vice-Président.
- Loïc GIROLET = Trésorier.
- Sylvain Denis = Trésorier Adjoint.

La formation des élus

La Mutuelle a continué tout au long de l'année 2018 à organiser des formations pour les élus du Conseil d'Administration. Les élus ont également eu la possibilité d'assister à des formations dispensées par le groupe MACIF et la FNMF.

139 journées de formation au total, ont été suivies par les administrateurs sur l'exercice 2018.

- 1 élu du bureau, Loïc GIROLET, a finalisé à la Sorbonne le DU Responsable Mutualiste et a débuté le Master «Cadres de la Mutualité des Assurances et de la Prévoyance».

Temps forts de la Gouvernance 2018 Mutuelle Air France

8
Conseils d'Administration

01/02
29/03
03/05
28/05
21/06
14/09
15/10
12/12

2
Assemblées Générales

29/05
06/11

MACIF

Une entité du groupe Macif

MACIF

Essentiel pour moi

Depuis 2014, la MNPAF a rejoint le Pôle Santé Prévoyance du Groupe MACIF, afin de garantir sa pérennité à long terme. Les mutuelles du Pôle ont travaillé à la construction d'un modèle qui permet à la fois de conserver une grande autonomie dans ses modes de fonctionnement et dans sa relation avec ses adhérents, tout en étant une entité du Groupe et en partageant ses synergies.

Ainsi, une Union Mutualiste de groupe (UMG) a-t-elle vu le jour au 1er janvier 2018.

Politiques MACIF :
Des modifications ont été apportées sur les différentes politiques, afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 tout en conservant les spécificités de la Mutuelle, dans un esprit d'harmonisation avec le Groupe Macif au sein de l'UMG.

Espace adhérent

Nouveautés 2018 :

- Il est possible de déposer des factures en ligne, ce qui garantit un traitement plus rapide.
- L'adhérent peut également utiliser la fonction « photo » de son smartphone s'il ne dispose pas d'un scanner. Il lui suffit ensuite de se connecter à l'espace adhérent, et d'y déposer sa facture.
- Un nouveau développement permet de connaître le statut du document : « traité » ou « en attente ».

Santéclair

L'expérimentation du réseau orthopédique (hanches, genoux, ligaments, ménisques) Santéclair a pris fin au 31-12-2018, en raison d'un trop faible volume d'intervention pour les établissements partenaires.

3 nouvelles applications sont proposées aux adhérents :

- Coaching Nutrition « Line Coaching ».
- Coaching Sommeil « Thérasomnia ».
- Trouvtondoc : Si le médecin traitant a opté pour la prise de rendez-vous en ligne, il est possible de visualiser son calendrier de consultations et de prendre rendez-vous.
- L'adhérent peut également chercher un médecin proche de son domicile et connaître ses tarifs grâce à l'annuaire des professionnels de santé

Enquête de satisfaction

Comme tous les 2 ans depuis 2014, une enquête de satisfaction a été lancée en novembre 2018, auprès de tous les adhérents ayant renseigné une adresse email soit 62 655 contacts.

La Mutuelle s'appuie en effet sur les résultats de l'enquête pour mieux connaître les attentes et les besoins de ses adhérents et améliorer ainsi, la qualité de service. Les résultats seront connus en janvier 2019.

Modifications, améliorations et création de garanties

Nouveauté

La nouvelle garantie « Pass Santé » a été lancée au 1er avril 2018, Cette nouvelle sur complémentaire est accessible aux adhérents de tous les contrats et est «Non Responsable». Elle se décline sous 2 produits :

- **Pass Santé Hospi** : garantie prenant en charge les dépassements d'honoraires dans le cadre d'une hospitalisation à 400% BRSS (Base de Remboursement Sécurité Sociale), en chirurgie, anesthésie, obstétrique.

- **Pass Santé Hospi + Ville** : garantie prenant en charge les dépassements d'honoraires de Médecine de ville à 100% BRSS (limité à 20 consultations/an) + les dépassements d'honoraires en Hospitalisation (voir Pass Santé Hospi).

Conception d'une nouvelle gamme «Horizon» dédiée aux anciens salariés des nouveaux contrats couverts par la MNPAF. Cette nouvelle offre sera commercialisée à compter du 1er janvier 2019.

Au 1er avril 2018, a été aussi créée **l'option HOP,** qui offre des garanties complémentaires aux salariés de l'entreprise.

Portefeuille Mutuelle sur les contrats collectifs

- Contrat Air France : L'accord collectif Santé Air France a été signé fin décembre 2017 pour 3 ans 2018-2020.

- Tous les autres clients historiques ont renouvelé leur confiance à la Mutuelle en fin d'année.

Nomination du Commissaire aux comptes - mandat 2019-2024 et de son suppléant

Un appel d'offres a été lancé pour choisir le prochain Commissaire aux Comptes pour 2019-2024 ainsi que son suppléant.

Cet appel d'offres s'est fait entre les cabinets suivants : Deloitte, Mazars et Groupe Y.

Sur avis des Comités d'Audit Groupe et de la Mutuelle, la nomination sera faite lors de l'Assemblée Générale 2019 de validation des comptes 2018.

Développement

Au 1er janvier 2018, ont rejoint la Mutuelle Air France, avec des garanties spécifiques :

transavia

Transavia (880 salariés)

vueling

Vueling France (110 salariés)

Au 1er avril 2018, Joon a à son tour choisi la Mutuelle Air France comme assureur santé

joon

(450 salariés au départ, avec croissance prévue).

Prévention

Participation aux forums en entreprise
58 journées

- Financement de professionnels de santé extérieurs si nécessaire (diététicienne, médecin du sommeil, spécialiste du bruit …)

Campagne de dépistage des mélanomes
21 journées de dépistage soit 771 salariés dépistés

- Partenariat avec MédecinDirect pour examen des grains de beauté par photo !
- Formation pour les services de santé au travail

Atelier de sophrologie pour « gestion du stress »
13 ateliers proposés soit 148 salariés concernés

Campagne sur les risques routiers

Avec notre partenaire MACIF sur les sites de la DGI Ile-de-France.

Campagne Gestes de 1ers secours

En partenariat avec MACIF il a été offert des licences Salvum pour la partie théorique du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à l'ensemble de nos adhérents : 2400 inscriptions

Action pour les Seniors

Dépistage de la presbyacousie en Nouvelle Aquitaine : 130 envois de mail ou courrier

Actions UMG

3 ateliers réalisés sur le thème : « Quelle place pour l'aidant dans l'aide et le soin à domicile ?»

Les perturbateurs endocriniens

Une vidéo de sensibilisation et 5 tutoriels pour créer ses produits maison ont été créés : Lessive, baume à lèvres, dentifrice, nettoyant ménager et masque hydratant.

+ de 8000 vues sur Youtube

Vidéo de sensibilisation : 4562 vues
Lessive : 1140 vues - Baume à lèvres : 807 vues - Dentifrice : 706 vues - Nettoyant ménager : 600 vues - Masque hydratant : 388 vues.

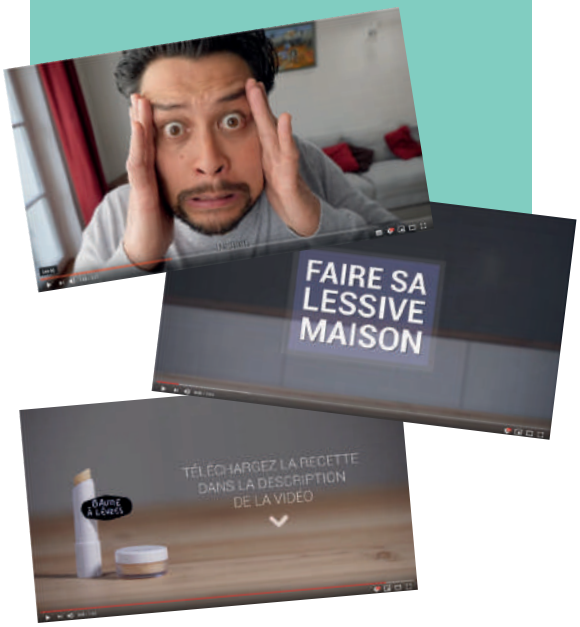

Communication

Comme chaque année la Mutuelle a publié 4 numéros d'Escale Santé.

En 2018, la newsletter Flash santé a fait peau neuve, un nouveau design et des contenus qui répondent aux besoins des adhérents.

La présence de la Mutuelle sur les réseaux sociaux s'est renforcée avec la création d'une chaine Youtube et une activité régulière sur Facebook, Twitter et Linkedin.

Recrutement d'une personne dédiée pour renforcer les moyens de communication.

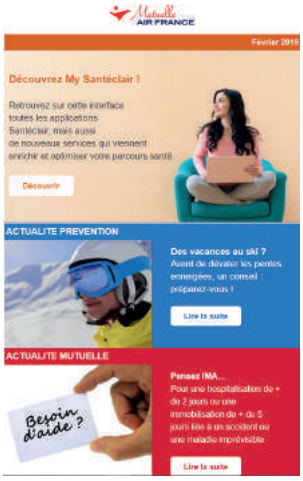

Dons

En 2018 la MNPAF a renouvelé les dons à l'Institut Pasteur et à la Fondation Air France, à la suite de l'accord triennal 2018-2020 pour un montant global de 100 000 € (50 000€ chacun). Après déduction fiscale, le montant global pour la MNPAF est de 40 000€. Les principes sont les mêmes que lors du précédent accord, à savoir sous réserve que l'exercice ne soit pas déficitaire.

L'association « Le Goéland » a bénéficié d'une subvention limitée aux exercices 2018 et 2019 pour un montant annuel équivalent au coût des primes « Rente Survie Handicap » (7500€ en 2018) qui ont été supprimées de la garantie Air France.

Fin 2018, le bureau a voté en faveur d'une donation supplémentaire à l'Institut Pasteur, de l'ordre de 5 000 € (soit 2 000€ à la charge de la Mutuelle après défiscalisation) pour soutenir l'équipe de recherche concernant l'infection des cathéters de longue durée.

Fonds social : bilan 2018

En 2018 la commission Fonds Social s'est réunie 4 fois. Les dépenses du Fonds Social sont de 77 583.98€ soit un dépassement de budget de 2583.98€. Nous avons réinjecté dans le Fonds 3 677.68€ d'aides non utilisées par les adhérents en 2016 et 2017.

Pour l'année 2018, le Fonds social a donc attribué 81 261.66€ dont

Maladie	**21 121.64 €**
Handicap	**40 221.00 €**
Exonérations de cotisations	**19 919.02 €**

En 2018

72 dossiers présentés

52 dossiers ont donné lieu à une participation

20 dossiers ont été refusés

Résultats nets 2018

Préambule

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).

Chiffres clés

Au 31/12/18

84 114
Adhérents

163 332
Personnes protégées

106 147 K€
Cotisations

94 969 K€
Prestations

8 215 K€
Frais généraux

89,5%
Prestations/Cotisations

7,7%
Taux de frais généraux

97,2%
Ratio combiné

Résultat net 2 946 K€

Les comptes 2018 présentent un résultat excédentaire après impôts de 2 946 K€ décomposé en un résultat technique de 3 283 K€ et un résultat non technique de -337 K€.

COMPTE DE RESULTAT en K€	2018	2017	2018 - 2017	%
Cotisations acquises	106 147	103 016	3 131	3,0%
Charges de sinistres hors gestion	-94 969	-92 907	-2 062	2,2%
Résultat financier technique	37	187	-150	-80,2%
Autres produits techniques	297	224	73	32,6%
Frais généraux / Variation gestion PSAP	-8 229	-8 107	-122	1,5%
Résultat technique	**3 283**	**2 413**	**870**	**36,1%**
Résultat financier non technique	270	1 360	-1 090	-80,1%
Autres charges non techniques	-190	-166	-24	14,5%
Résultat exceptionnel	-9	-2	-7	350,0%
Impôts	-408	-1 888	1 480	-78,4%
Résultat non technique	**-337**	**-696**	**359**	**-51,6%**
Résultat de l'exercice	**2 946**	**1 717**	**1 229**	**71,6%**

Les cotisations évoluent de 3 131 K€ (+3%) avec l'apport de nouveaux contrats collectifs, Transavia, Vueling France et Joon et les nouvelles garanties individuelles, option HOP et surcomplémentaire Pass Santé ; les prestations évoluent de 2 062 K€ (+2,2%), les charges évoluent de 122 K€ (+1,5%), le résultat financier est en baisse de -1 240 K€, l'impôt sur les sociétés suite aux retraitements fiscaux, est en baisse de 1 480 K€, soit un résultat de l'exercice en hausse de 1 229 K€, de 1 717 K€ en 2017 à 2 946 K€ en 2018.

Le portefeuille au 31/12/2018

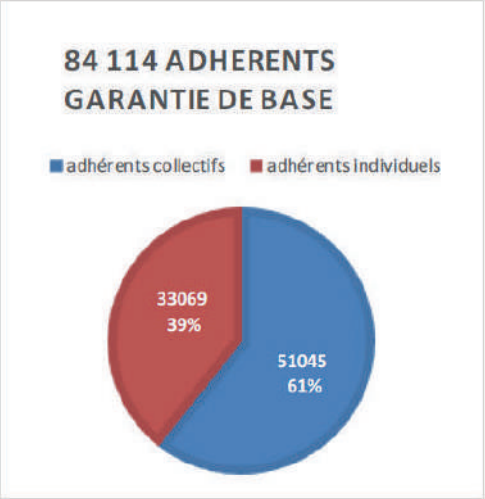

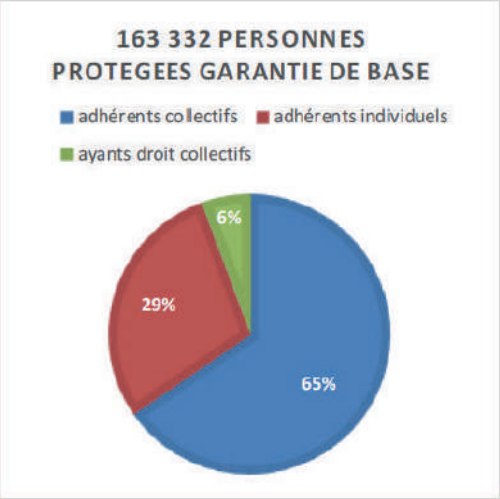

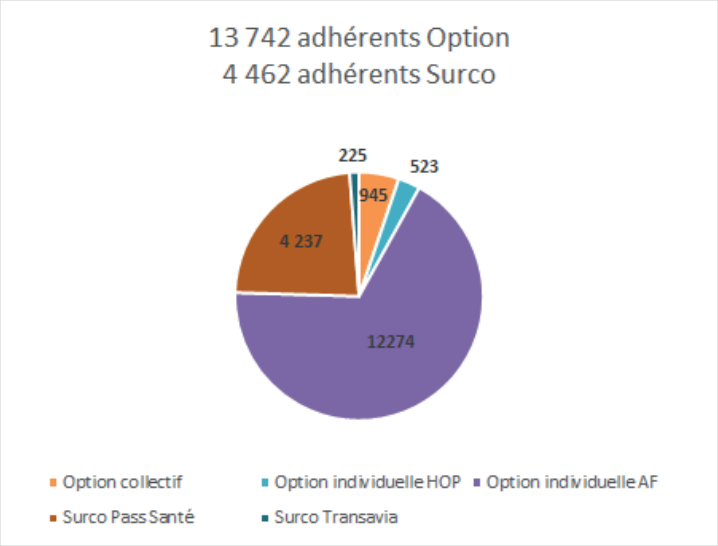

Les effectifs moyens des contrats collectifs évoluent de 574 salariés +1,1% et 711 personnes protégées +0,7%, avec +1540 salariés des nouveaux contrats Transavia, Joon et Vueling France et -966 salariés pour AF, HOP! et CCE.
Les effectifs des conjoints des collectifs AF baissent de -259 soit -3,2%, ce taux est supérieur à la baisse des effectifs des salariés et portabilités AF -1,8%.
Dans le même temps les **adhérents individuels progressent légèrement +312 soit +1% dont +460 adhérents barème retraités et -130 adhérents barème Pluriel…**

Soit une évolution totale des adhérents de 886 (+1,1%) et des personnes protégées de 773 (+0,5%).

Les effectifs des adhérents à l'option « AF » varient de -1,6%, en lien avec la baisse des salariés ; 26% des salariés AF/OAT/CCE ont souscrit à l'option individuelle. HOP ! propose une option individuelle depuis le 01/04/18, 18,6% des salariés l'ont souscrite.
Les nouvelles entreprises offrent une garantie « option » gérée dans le cadre du contrat collectif, 55% des salariés l'ont souscrite.
La surcomplémentaire non responsable Pass Santé créée au 01/04/2018 enregistre au 31/12/18, 4 237 adhérents et 6 387 personnes protégées, 1 051 adhérents sur le niveau 1 et 3 186 sur le niveau 2.

Au 31/12/18 la MNPAF compte 51 045 (61%) adhérents au titre des contrats collectifs et 33 069 (39%) adhérents au titre des contrats individuels dont 11 CMUC soit un total de 84 114 adhérents.

Cotisations

Les cotisations HT passent de 103 016 K€ en 2017 à 106 147 K€ en 2018, soit une évolution de 3 131 K€/ +3%, avec +1% au titre de l'évolution des effectifs et +2% d'évolution de la cotisation unitaire.

Les cotisations appelées en TTC sont de 120 877 K€, les cotisations IMA ont été déduites et reversées pour 683 K€, la TSA est de 14 054 K€ en 2018 d'où des cotisations HT de 106 140 K€ augmentées de la participation pour les bénéficiaires CMUC de 7 K€ soit un total de 106 147 K€.

Les cotisations unitaires des contrats collectifs évoluent de +3,3% :
- Pour le contrat AF, évolution liée à celle des salaires assiette des cotisations et évolution de 1% du taux suite à l'évolution de la garantie.
- Pour le contrat HOP ! évolution selon plafond SS.

Les cotisations unitaires des adhérents individuels évoluent de +0,4%.
- Tous les barèmes Altitude 400 ont été revalorisés de 4% au 01/01/18.
- Création du barème Jeunes retraités progressif sur 3 années civiles.

Cotisations moyennes mensuelles par groupe :

Contrats	2018		2017		Variation		
	Cotis K€	CU €	Cotis K€	CU €	Cotis K€	% Cotis K€	% CU
Contrats Collectifs	**46 290**	**75,2**	**44 334**	**72,8**	**1 956**	**4,4%**	**3,3%**
Adhérents individuels	**47 459**	**120,0**	**46 795**	**119,5**	**664**	**1,4%**	**0,4%**
Conjoints/Enfants des Collectifs	6 108	54,1	6 274	53,9	-166	-2,6%	0,4%
Option à titre individuel	5 659	37,0	5 613	37,5	46	0,8%	-1,3%
Surco à titre individuel	631	14,0			631		
Groupe individuel	**59 857**		**58 682**		**1 175**	2,0%	
Total COLL + INDIV	**106 147**	**105,0**	**103 016**	**102,9**	**3 131**	**3,0%**	**2,0%**

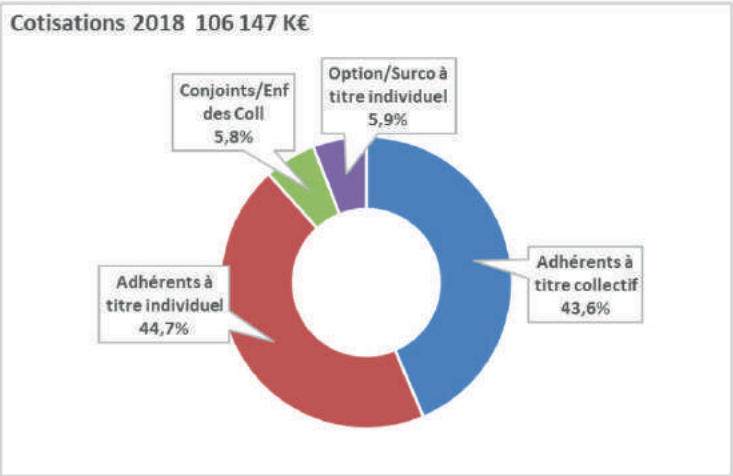

Prestations hors gestion

94 969 K€ en 2018 et 92 907 K€ en 2017 soit +2 062 K€ (+2,2%)

Les charges des prestations ou des sinistres au compte de résultat comprennent à la fois les prestations réglées et la variation des provisions pour sinistres à payer ainsi que les frais de liquidation.

Les prestations ci-dessous sont hors frais de liquidation.

A partir de 2018 le coût du réseau Santéclair de 513 K€ est affecté en prestations au lieu de frais généraux. Le forfait médecin traitant passe de 5 € en 2017 par personne protégée à 8,10 € en 2018 soit un coût qui progresse de 435 K€ en 2017 à 714 K€ en 2018.

Prestations par année de soins en K€ avec écarts constatés sur les provisions :

Années soins	Prestations Compte Résultat K€	Ecart PSAP antérieures 31/12/15	Ecart PSAP antérieures 31/12/16	Ecart PSAP antérieures 31/12/17	Ecart PSAP antérieures 31/12/18	Total Prestations K€	Effectifs moy ouvrants droit	Prestation moyenne mensuelle €	Variation %
2013-2014		-608	19	7	2				
2015	95 580	608	1 113	6	12	97 319	82 851	97,90	
2016	93 528		-1 132	-788	30	91 638	81 217	94,00	**-4,0%**
2017	92 907			775	-645	93 037	83 401	93,00	**-1,1%**
2018	94 969				601	95 570	84 287	94,50	**1,6%**

L'évolution 2017/2018 de la prestation moyenne est de +1,6% dont l''impact Santéclair de 0,5 point.

Prestations par risques

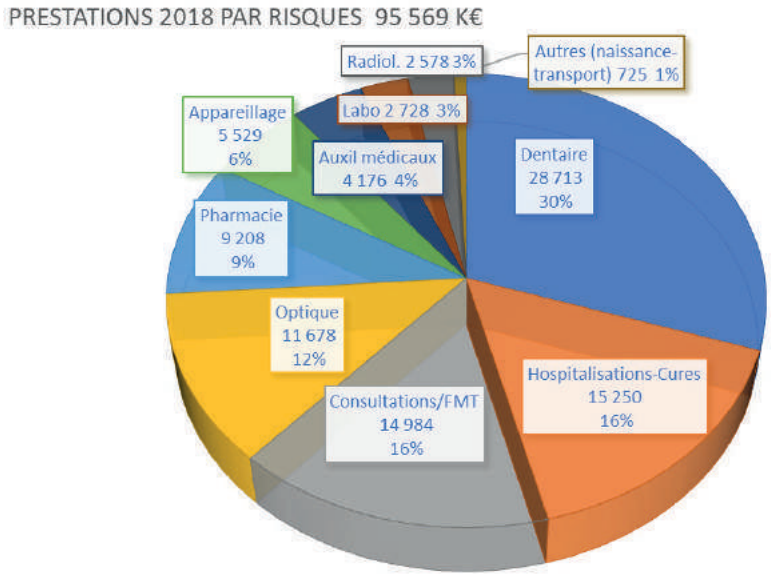

Répartition Prestations 2018 COLL/INDIV en coûts unitaires mensuels :

Contrats	Presta 2018 en K€	CU OD 2018 €	CU PP 2018 €
Contrats collectifs	**43 103**	**70,0**	**33,7**
Adhérents individuels	**42 717**	**108,0**	**75,6**
Conjoints/Enfants des Collectifs	5 304		47,0
Option à titre individuel	4 067	26,6	11,0
Surco à titre individuel	378	8,4	5,3
Groupe individuel	**52 466**		
TOTAL COLL + INDIV	**95 569**	**94,5**	**48,8**

La prestation moyenne des Ouvrants Droit évolue de +1,6% de 93 € en 2017 à 94,5 € en 2018, celle des Personnes Protégées de +2,3%, de 47,70 € en 2017 à 48,8 € en 2018.

RATIOS : « Prestations / Cotisations » P/C de l'exercice comptable et Ratio combiné

Contrats	Presta Cpte résultat 2017 en K€	Cotis 2017 en K€	P/C 2017	Charges/ Cotis 2017	Ratio combiné 2017
Contrats collectifs	41 788	44 334	94,3%	7,9%	102,2%
Groupe individuel	51 119	58 682	87,1%	7,9%	95,0%
TOTAL COLL + INDIV	92 907	103 016	90,2%	7,9%	98,1%

Contrats	Presta Cpte résultat 2018 en K€	Cotis 2018 en K€	P/C 2018	Charges/ Cotis 2018	Ratio combiné 2018
Contrats collectifs	43 104	46 290	93,1%	7,7%	100,8%
Groupe individuel	51 865	59 857	86,6%	7,7%	94,3%
TOTAL COLL + INDIV	94 969	106 147	89,5%	7,7%	97,2%

Résultat technique par catégorie

Contrats	2018	2017	Ecart
Contrats collectifs	-257	-763	506
Groupe individuel	3 540	3 176	364
TOTAL COLL + INDIV	3 283	2 413	870

Frais généraux

Charges par destination Compte résultat.

Charges p/destination en K€	2018	2017	Ecart K€	Ecart %	Explications
Frais liquidation presta	3 713	3 553	160	4,5%	GFP évol tarif/effectifs
Frais acquisition	133	27	106	392,6%	lanct nouveaux produits
Frais administration	1 628	1 562	66	4,2%	GFP évol tarif/effectifs
Autres charges techniques	2 741	2 999	-258	-8,6%	+ Coût MACIF - Santéclair
TOTAL	8 215	8 141	74	0,9%	

Charges par nature (hors déverst frais gestion interne des placements).

Charges par nature en K€	2018	2017	Ecart K€	Ecart %	Explications
Commissions gestion GFP/Courtage	5 310	5 060	250	4,9%	GFP évol tarif/effectifs
Coût réseau Santéclair		497	-497		transf en presta en 2018
Frais personnel	1 036	984	52	5,3%	+1 CDI 5/17 + 1 CDI 8/18
Frais fonctionnement	1 023	918	105	11,4%	101 K€ lanct nx produits
Actions de prévention	63	105	-42	-40,0%	
Coût SGAM/UMG MACIF	177		177		Nouv structures 01/01/18
Cotisations institutionnelles	477	445	32	7,2%	
Impôts/taxes (CVAE-boni-taxe foncière)	129	132	-3	-2,3%	
TOTAL	8 215	8 141	74	0,9%	

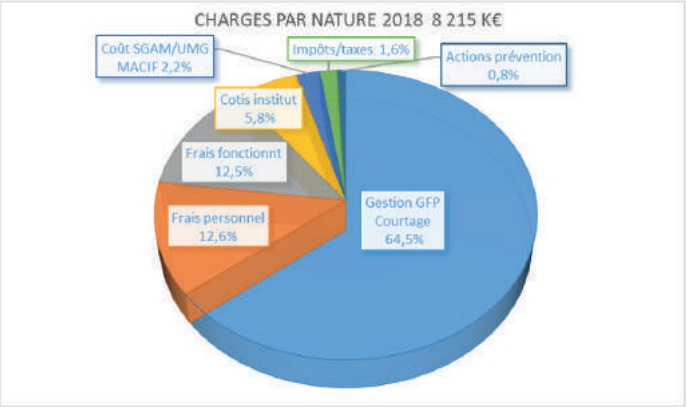

Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS en K€	2018			2017			Ecart VNC
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes	
Obligations	**64 810**	**65 684**	**874**	**64 152**	**66 515**	**2 363**	**658**
Fonds d'investissement OPC	**19 186**	**19 537**	**351**	**12 801**	**15 071**	**2 270**	**6 385**
Immobilier	6 000	6 038	38				6 000
Actions	5 189	5 534	345	5 105	6 990	1 885	84
Convertibles	3 345	3 253	-92	3 191	3 390	199	154
Obligataire	4 358	4 418	60	4 270	4 456	186	88
Trésorerie	294	294	0	235	235	0	59
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**83 996**	**85 221**	**1 225**	**76 953**	**81 586**	**4 633**	**7 043**
Livret institutionnel	**2 501**	**2 501**	**0**				**2 501**
TOTAL PLACEMENTS	**86 497**	**87 722**	**1 225**	**76 953**	**81 586**	**4 633**	**9 544**

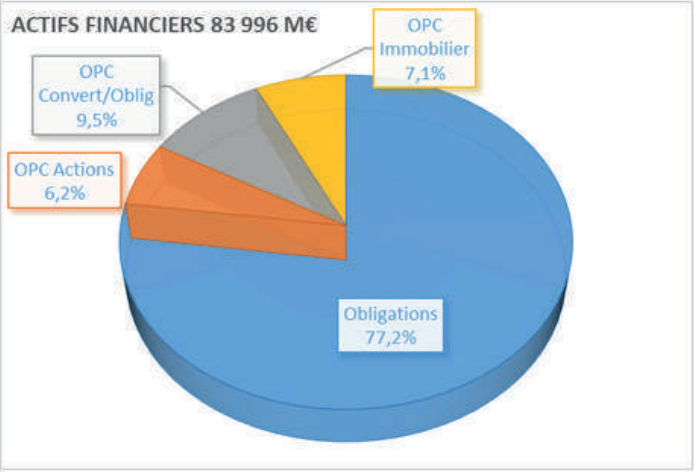

Les actifs financiers en VNC ont évolué de **7 043 K€**, principalement suite à **l'investissement immobilier en 2018 pour 6 000 K€.** L'écart de 1 043 K€ est lié aux réinvestissements des coupons pour les obligations ou suite aux cessions pour les OPC.
Les plus values latentes sont en baisse pour les obligations ou les OPC, les marchés au 31/12/18 étant très bas.

Le résultat financier

Produits - Charges des placements en K€	2018	2017	2018-2017
Produits des placements	**1 547**	**2 052**	**-505**
Revenus placements : Obligations	1 099	1 178	-79
Revenus livrets Institutionnels	4	5	-1
Dividendes OPC	33	99	-66
Rétrocession frais gestion placements	9	12	-3
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	38	41	-3
Produits cessions OPC	343	407	-64
Produits cessions obligations	21	310	-289
Charges des placements	**1 240**	**505**	**735**
Commissions souscription OFI Immobilier	600		600
Frais externes/internes gestion placements	285	285	0
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	185	212	-27
Pertes s/réalisations placements	165	8	157
Prov p/dépréciation fonds SFG	5		5
Produits - Charges des placements	**307**	**1 547**	**-1 240**

Au 31/12/18 le résultat financier est de 307 K€ contre 1 547 K€ en 2017 soit une baisse importante de 1 240 K€, liée principalement aux 600 K€ de commissions de souscription d'un fonds immobilier et 510 K€ de baisse des produits nets des cessions.
Le rendement comptable baisse donc à 0,50% en 2018 contre 2% en 2017.

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES 297 K€ en 2018 et 224 K€ en 2017, variation de +73 K€
L'essentiel des produits 2018 concerne les indemnités non qualité versées par GFP pour les années 2016-2017-2018, soit un total de 215 K€.
En 2017, les produits enregistraient un reversement d'excédent de gestion de 151 K€ sur le contrat d'IMA ; au 01/01/18 les cotisations ont été réduites pour éviter cet excédent de gestion et il n'y a plus de reversement.

AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES 190 K€ en 2018 et 166 K€ en 2017
Il s'agit du Fonds Social dont les aides accordées s'élèvent à 78 K€ (66 K€ en 2017) et des dépenses de mécénat pour 112 K€ (100 K€ en 2017).

BILAN AU 31/12/18 (EN K€)

ACTIF	2018	2017	Ecart	PASSIF	2018	2017	Ecart
2 - Actifs incorporels	**0**	**0**	**0**	**1 - Fonds mutualiste et réserves**	**85 195**	**82 253**	**2 942**
				1a Fonds dotation	1 800	1 800	0
3 - Placements	**96 691**	**87 142**	**9 549**	1c Réserves	80 449	78 736	1 713
Placements bancaires	86 497	76 953	9 544	1e Résultat exercice : Excédent	2 946	1 717	1 229
Dépôts GFP-SFG	10 194	10 189	5				
				3 - Provisions techniques brutes	**11 614**	**11 318**	**296**
6 - Créances	**7 357**	**6 635**	**722**	3d Prov sinistres à payer-Gestion	11 614	11 318	296
7 - Autres Actifs	**5 664**	**13 242**	**-7 578**	**7 - Autres dettes**	**12 940**	**13 645**	**-705**
7a Actifs corporels d'exploitation	34	38	-4				
7b Comptes courants	5 630	13 204	-7 574				
8 - Cptes régularisation Actif	**703**	**677**	**26**	**10 - Cptes régularisation Passif**	**666**	**480**	**186**
8a Intérêts acquis non échus	610	590	20				
8c Autres comptes régularisation	93	87	6				
TOTAL	**110 415**	**107 696**	**2 719**	**TOTAL**	**110 415**	**107 696**	**2 719**

A l'ACTIF, les placements et les comptes courants représentent 93% du bilan en 2018 : 86 497 K€ au titre des placements bancaires (dont le livret institutionnel comptabilisé en placements en 2018 alors qu'il était en compte courant en 2017), 10 194 K€ pour les dépôts nets (9 813 K€ au titre de l'avance sur les prestations à GFP et 381 K€ pour les dépôts SFG et autres) et les comptes courants pour 5 630 K€.

Les placements augmentent de 9 549 K€ (voir détail pages précédentes), les comptes courants baissent de -7 574 K€ avec notamment l'investissement immobilier pour 6 000 K€.

Les créances de 7 357 K€ au 31/12/18 augmentent de 722 K€ ; elles sont composées pour 6 599 K€ des cotisations à recevoir en M+1 des contrats collectifs, pour 219 K€ de débiteurs divers et pour 539 K€ «d' avances » sur l'IS et la CVAE alors qu'au 31/12/17 ces impôts sont en autres dettes.
Les comptes de régularisation, soit 703 K€ au 31/12/18 correspondent aux intérêts courus des obligations et aux différences sur le prix de remboursement des obligations.

Au PASSIF, les fonds propres s'élèvent à 85 195 K€, leur composition est détaillée ci-après, ils représentent 77% du bilan.

Les provisions techniques, prestations/sinistres à payer pour 11 061 K€ et frais de gestion pour 553 K€, soit au total 11 614 K€ au 31/12/18 et 11 318 K€ au 31/12/17, enregistrent une variation de +296 K€.

Les autres dettes égales à 12 940 K€ (-705 K€) se détaillent en :
- fournisseurs et créditeurs divers pour 9 002 K€ dont GFP 8 659 K€ pour les prestations de décembre 2018
- l'URSSAF pour la TSA CMU du 4ème trimestre 2018 de 3 764 K€
- les charges sociales et personnel pour 121 K€
- les autres dettes 53 K€.

Les comptes de régularisation pour 666 K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

Résultat de l'exercice

Le résultat comptable avant l'impôt sur les sociétés est de 3 353 877,01 €.
Suite aux retraitements fiscaux, et notamment le retraitement des plus-values latentes des OPC, le résultat taxable est de 1 506 246 €.
L'impôt 2018 est donc de 475 415 € diminué de la déduction fiscale de 67 500 € au titre des dons/mécénat de l'exercice **soit un total IS de 407 915 €.**

Le résultat comptable de l'exercice 2018 s'élève donc à 2 945 962,01 €, il doit être affecté par l'Assemblée Générale, au cours de l'exercice suivant, aux réserves.

Le montant des fonds propres, après affectation du résultat, est de 85 194 748,70 €.

Fonds propres sur 5 exercices

FONDS PROPRES	Exercice N 2018	Exercice N-1 2017	Exercice N-2 2016	Exercice N-3 2015	Exercice N-4 2014
Fonds d'établissement	**1 800 000,00**	**1 800 000,00**	**1 800 000,00**	**1 800 000,00**	**1 800 000,00**
Réserve de capitalisation				1 041 022,33	741 390,81
Réserve spéciale solvabilité	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00
Autres réserves	77 135 771,69	75 422 640,55	74 958 923,89	69 236 642,91	63 859 835,62
Sous total Réserves	**80 448 786,69**	**78 735 655,55**	**78 271 938,89**	**73 590 680,24**	**67 914 241,43**
Résultat de l'exercice	**2 945 962,01**	**1 717 842,14**	**476 833,66**	**4 681 258,65**	**5 376 807,29**
Total FONDS PROPRES	**85 194 748,70**	**82 253 497,69**	**80 548 772,55**	**80 071 938,89**	**75 091 048,72**

Divers

Le salaire brut supporté par la MNPAF en 2018 pour le dirigeant opérationnel est de 71 098,66 €.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions, et ne constitue pas un groupe avec d'autres mutuelles ou unions au sens de l'article L212-7 du code de la mutualité.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions règlementées en 2018.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

Dans le cadre de l'article L114-33 du Code de la Mutualité, la MNPAF a conclu une convention courante en 2015 lors de son entrée au GIE MMG composé de : Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, GIE Couleurs Mutuelles, MNFCT, IBAMEO et MNPAF.

Article L.114.26 du Code de la Mutualité : la MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus.

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe MACIF.

Horizons 2019

Groupe MACIF

2018 a été l'année de démarrage de la nouvelle organisation juridique du groupe MACIF et notamment de l'UMG MACIF Santé Prévoyance à laquelle nous sommes directement affiliés. Les 5 mutuelles de l'UMG travaillent sur la feuille de route 2018-2020 et les 5 axes validés par le CA de l'UMG : Stratégie en offre de soins et services, partenariats, synergies, innovation et affiliation AESIO.

En 2019 les travaux avec AESIO se poursuivent suite à la signature en décembre 2018 du protocole d'accord définitif validant le rapprochement MACIF-AESIO à l'horizon 2020. L'année 2019 sera consacrée principalement à la constitution du nouveau Groupe et la réalisation de victoires rapides. A cet effet, des feuilles de route ont été établies sur les différents chantiers identifiés. En parallèle les 3 mutuelles AESIO travaillent sur leur projet de fusion.

La constitution de l'entité commune MACIF AESIO de prévoyance (PAM :Prévoyance Aesio Macif) a vu le jour en février 2019 avec courant 2019 une mise sur le marché progressive de produits Individuels (Obsèques, décès, Garantie Accident de la Vie) et collectifs (offres standards et sur mesure). Cette entité au service du groupe nous sera utile pour proposer une offre globale Santé + prévoyance dans le cadre de notre développement dans le collectif.

Développement dans le collectif

Si en 2017 et 2018 nous avons renouvelé et acquis de nouveaux contrats collectifs dans le domaine affinitaire de l'aérien conformément à notre plan de développement, l'année 2019 sera une année de consolidation ce qui n'exclut pas de voir aboutir certains contacts en cours.

Une réflexion est engagée pour mieux formaliser notre plan de développement et notamment élargir notre champ d'action au-delà du simple domaine affinitaire aérien et en direction des entreprises du tourisme et de la mobilité en général.

Nous serons présents en 2019 en partenariat avec MACIF MUTUALITE et la mutuelle IBAMEO à un salon RH au cours du 1er semestre pour relancer notre prospection.

Cotisations 2019

Aucune augmentation n'a été appliquée aux barèmes des cotisations individuelles 2019 à l'exception du barème des conjoints de la garantie Air France qui était déficitaire. La hausse a porté uniquement sur les tranches d'âge « 40-49 ans » et « plus de 70 ans » et les garanties ALT 350 et 400 à l'origine du déficit tout en conservant une solidarité intergénérationnelle : ainsi la hausse est de +3,3% pour les 40-49 ans de la garantie ALT 350, et pour les plus de 70 ans, +6,45 % pour ALT 350 et + 1,13% pour ALT 400.

Les cotisations des contrats collectifs sont indexées sur les salaires ou le PMSS et ont donc subi les hausses correspondantes.

Garanties 2019

La nouvelle gamme HORIZON, destinée aux adhérents sortant des contrats collectifs hors Air France a été lancée au 1er janvier 2019. Il n'est pas prévu de lancement d'autres nouvelles garanties mais quelques changements, mineurs en 2019, sur nos garanties existantes suite aux évolutions décidées par la réforme gouvernementale du reste à charge zéro (100% Santé).

Prévention

Projet sur les Otites BaroTraumatique (OBT)

Un guide santé sur les otites barotraumatiques est en cours de rédaction. Il sera ensuite adapté en vidéo de sensibilisation.
La Mutuelle participe à une étude d'Air France sur des bouchons moulés pour réduire les risques d'OBT chez les navigants.

Actions auprès des retraités :

Des ateliers pour les aidants familiaux seront organisés au sein des journées régionales de l'ARAF pour informer sur les aides locales existantes, les solutions de répit et le maintien à domicile.

Actions en entreprise :

Les actions en entreprise chez Air France et HOP sont poursuivies ; le maintien des liens avec nos entreprises clientes étant primordial.
Une première action chez Transavia est organisée.

Campagne solaire :

Cette année, la Mutuelle fête les 10 ans de la campagne solaire.
Un jeu concours sera organisé pour gagner un kit prévention solaire.
Dans le but de toucher un plus grand nombre de personnes, 2 vidéos seront créées : une sur les gestes de prévention et l'autre sur l'accompagnement au dépistage. Elles seront envoyées à l'ensemble de nos adhérents via une lettre d'information.

Développement d'un partenariat avec la Santé Sécurité au Travail Corporate Air France

Un partenariat avec le service de Santé Sécurité au Travail Corporate Air France est en cours d'étude.

Divers

En 2019 nous signerons le nouveau contrat avec notre délégataire de gestion GFP suite aux discussions initiées en 2018 pour intégrer les évolutions de l'environnement règlementaire, les nouveaux contrats issus de notre stratégie de développement et les investissements indispensables à réaliser dans les nouvelles technologies.

L'objectif est de revenir avec GFP à une qualité de service optimale en leur permettant de renforcer leurs équipes en charge de la MNPAF et d'être financièrement intéressés par un système de bonus/malus directement lié à leur performance en terme de qualité de service.

L'équipe technique de la MNPAF a été renforcée en 2018 (Data analyst et chargée de communication) et restera stable en 2019.

Une nouvelle commission « Innovation Produits » constituée d'administrateurs est créée en 2019 pour travailler sur l'élaboration ou l'évolution de nos produits et services.

Enfin le Fonds Social voit son budget stabilisé en 2019 après une hausse importante en 2018 (+36%).

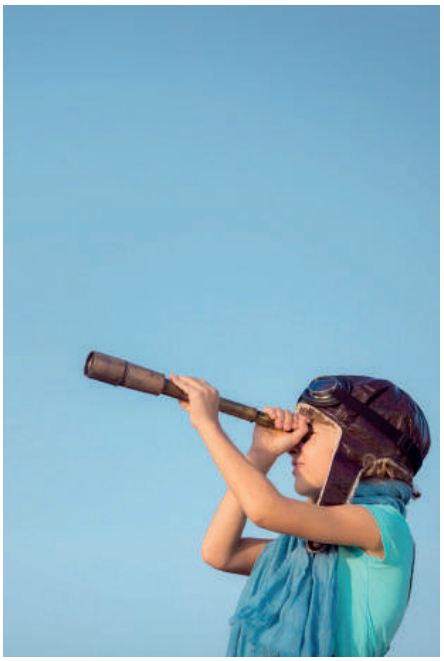

Conclusion :

L'année 2019 sera une année de consolidation après une année riche en 2018 de nouveaux contrats collectifs et de lancement de nouvelles garanties.

Le retour à une qualité de service de très bon niveau est notre priorité dans le cadre du partenariat renouvelé avec notre délégataire de gestion GFP.

Nous formalisons notre plan commercial avec une extension de notre champ d'action afin de reprendre notre développement dès 2020 en réaffirmant notre place, rôle et spécificités au sein du futur groupe MACIF-AESIO.

Composition du conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur

Administrateurs	Elus au Bureau MNPAF	Autres Mandats et fonctions
BARDI Alain	1er Vice-Président	
BARRE Didier		
BAZIN Jacques		
BOHN Thierry	Président	Administrateur SGAM MACIF Administrateur UMG MACIF Membre du comité des risques groupe MACIF
BOO Vincent	2ème Vice-Président	Administrateur UMG MACIF
BORDET Jean-Pierre		
BRISSET Florence	Secrétaire adjointe	
CASTET Céline		
CHARLES Sabine		
CHASSAING Jean		
CHAZAL Pierre		
DAGUILLON Virginie		
DAUTREME Aline	Secrétaire adjointe	
DENIS Sylvain	Trésorier Adjoint	
DEREUMETZ Caroline		
GIROLET Loïc	Trésorier	
HERZOG Christian (élu par AG 29/05/18)		
LE MAITRE Christelle		
LEVY-HAZERA Michèle		
MARNE Harry (jusqu'au 29/05/18)		
MARTIN Françoise		
MASDUPUY Éric		
TAJFEL Béatrice	Secrétaire générale	
TRAN Olivier		
VESSOUDEVIN Jean-Marie		Administrateur MU.F.I.F.

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité de la MNPAF en 2018.

Le total des remboursements de frais versés aux administrateurs en 2018 s'est élevé à 18 086,24 € correspondant aux frais de déplacement des réunions, aux frais de consommables ou à un forfait téléphone pour les membres du Bureau de la MNPAF.

Rapport distinct

sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs

Remboursements de frais de déplacements, consommables, forfait téléphone.

Administrateurs	Elus au Bureau MNPAF	Montants
BARDI Alain	1er Vice-Président	1 033.86 €
BARRE Didier		565.68 €
BAZIN Jacques		682.14 €
BOHN Thierry	Président	2 368.63 €
BOO Vincent	2ème Vice-Président	1 152.50 €
BORDET Jean-Pierre		1 510.85 €
BRISSET Florence	Secrétaire adjointe	360.00 €
CASTET Céline		1 440.27 €
CHARLES Sabine		2 875.72 €
CHASSAING Jean		0.00 €
CHAZAL Pierre		129.59 €
DAGUILLON Virginie		243.19 €
DAUTREME Aline	Secrétaire adjointe	430.51 €
DENIS Sylvain	Trésorier Adjoint	317.58 €
DEREUMETZ Caroline		0.00 €
GIROLET Loïc	Trésorier	2 657.74 €
HERZOG Christian (élu par AG 29/05/18)		0.00 €
LE MAITRE Christelle		0.00 €
LEVY-HAZERA Michèle		353.20 €
MARNE Harry (jusqu'au 29/05/18)		119.99 €
MARTIN Françoise		1 239.51 €
MASDUPUY Éric		0.00 €
TAJFEL Béatrice	Secrétaire générale	569.76 €
TRAN Olivier		0.00 €
VESSOUDEVIN Jean-Marie		35.52 €
TOTAL		**18 086.24€**

Mutuelle Air France
Batiment Uranus - Continental Square
3 Place de Londres
CS 11 692 Tremblay-en-France
95725 Roissy Ch de Gaulle cedex

Une entité
du groupe Macif

MACIF

Essentiel pour moi